

CHUZELLES

informations



Janvier – Février 2007

n° 88

Le mot du maire....



Cette année 2007 commence par une température exceptionnellement douce pour un hiver. La nature est perturbée et nous devons nous y adapter. Serait-ce le début du réchauffement de la planète ? Le côté positif est que cela nous a permis de commencer les travaux d'extérieur, comme l'installation des cages de foot au stade.

Les travaux de la bibliothèque municipale sont terminés. Le mobilier devrait être installé fin mars et il est temps de préparer un fonctionnement participatif et durable.

Afin de pérenniser ce service, la commune a opté pour une bibliothèque municipale avec une mise à disposition, à temps partiel, d'un agent communal. Mais pour une vie dynamique de ce nouveau service, il est indispensable que des bénévoles s'investissent, dans le choix des livres, la gestion et l'accueil, avec des conseils avisés aux lecteurs.

Merci de répondre à l'appel de la commission.

Les élus terminent ce mois de mars l'élaboration du budget communal 2007, et participent également à ceux des structures intercommunales.

Pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie, la municipalité et la FNACA vous donnent rendez-vous le 19 mars 2007 à 18 heures devant le monument aux morts.

COMPTRE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2007

L'an deux mille sept, le dix neuf janvier, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2007

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CASTRO, NAVARRO,
Mmes : AURIC, CARRET, MOREL, PRAS, ODRAT, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : A. GODET donne pouvoir à M. MOREL
D. BROUZES donne pouvoir à A. SYLVAIN

ABSENT : D. CAMUZET, G. DI RUZZA

SECRETAIRE : M.MOREL

La séance est ouverte à 20h15.

Approbation compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2006 :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

◆ **DELIBERATIONS**

N°01 : Canalisation Serpaize (38) les haies (69) : mise en compatibilité avec les documents d'urbanisme :

Au terme de l'enquête publique interdépartementale portant sur l'autorisation et la déclaration d'utilité publique pour la construction et l'exploitation de la canalisation de transport de gaz entre les communes de SERPAIZE (38) et LES HAIES (69) qui s'est déroulée du 30 octobre au 30 novembre 2006, et afin de ne pas retarder la procédure technique de début des travaux, et en vertu de l'article R.123-23 du code de l'urbanisme, la commune doit émettre son avis sur la mise en compatibilité du P.O.S. avec le projet d'ouvrage.

Monsieur le Maire soumet donc au conseil municipal le dossier de mise en compatibilité, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 7 avril 2006.

Le conseil municipal, après examen de ces documents, délibère et émet un avis favorable à l'unanimité.

Le maire précise que la commune ne possède toujours pas le plan à la parcelle de la dite canalisation.

N°02 : PARFER : Conseil Municipal du 5/10/06 :

Par délibération en conseil municipal du 22 septembre 2006 l'ensemble des élus avait voté favorablement et à l'unanimité le principe d'un conseil municipal élargi qui devait se tenir le 5 octobre 2006 à Chaponnay, réunissant toutes les communes adhérentes à PARFER. Lors de ce conseil municipal élargi Monsieur Raymond DURAND, Maire de Chaponnay et rapporteur de séance rappelait les démarches et actions entreprises depuis 2001.

Le secteur du « Grand Est Lyonnais » (de Balan au Nord à Vienne au Sud) est très fortement concerné par le projet de Contournement Fret Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL).

À ce titre, les élus du Conseil Municipal se sont mobilisés depuis fin 2001 suite à un Débat Public organisé par l'ÉTAT du 15 octobre 2001 au 15 février 2002, sur le projet de contournement autoroutier de

l'agglomération lyonnaise auquel fut annexé par la suite le projet de contournement "fret ferroviaire".

Cette mobilisation a conduit à la création d'une association d'élus début 2002, l'association PARFER "Pour une Alternative Raisonnable Ferroviaire - les Elus Riverains", qui regroupe quelques 36 communes, des Députés, des Conseillers Généraux et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

De l'avis propre de la Commission Particulière du Débat Public, organisatrice de ce débat, le projet de contournement autoroutier a occulté le débat sur le contournement ferroviaire.

Le caractère « tronqué » de ce Débat Public a également été attesté par la note de synthèse, établie par le cabinet SEMAPHORES, à la demande du maître d'ouvrage Réseau Ferré de France (R.F.F.).

Nonobstant ces constatations, l'organisation d'un véritable Débat Public exclusivement consacré au projet CFAL n'a pas été accordée suite aux demandes des différents représentants des territoires impactés par ce projet, qui n'avaient pu pleinement s'exprimer lors du Débat Public conjoint.

Par une décision en date du 16 mai 2003, Monsieur le Ministre de l'Équipement, a arrêté un cahier des charges transmis par R.F.F concernant le projet CFAL, lequel comprend un découpage du projet de CFAL en deux sections (Nord et Sud).

Or, ce découpage en deux périmètres distincts du projet n'avait jamais été évoqué précédemment.

En effet, le Débat Public organisé sur le projet CFAL en 2001-2002 a porté sur une unique « Zone d'étude pour la recherche d'une solution ferroviaire », sans qu'il soit à aucun moment précisé que ladite zone pourrait être scindée en deux parties.

Cette décision ne reflète donc en aucune façon les enseignements du Débat Public, il s'agit d'une décision prise de façon totalement unilatérale par le maître d'ouvrage du projet.

En outre, cette division du projet en deux secteurs comporte des incidences fondamentales sur la suite de l'élaboration du projet notamment en termes de cohérence.

En effet, si les contours du Secteur Nord ont été définis par la Décision en date du 16 mai 2003, à l'inverse, le périmètre du Secteur Sud n'a été défini que par la Décision Ministérielle en date du 26 décembre 2005, soit plus de deux ans après.

On peut dès lors également s'interroger sur la pertinence d'études menées sur un projet dont au moins la moitié de son périmètre n'est pas encore établi ne serait-ce que dans ses grandes lignes.

Dans le cadre de la concertation organisée en 2005 par RFF, il était mentionné dans le dossier remis aux participants :

« LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC.

Le débat public a donné lieu à deux conclusions majeures :

- un avis favorable à l'amélioration de l'offre ferroviaire,
- le refus, de la part des élus, associations et du public, d'un tracé situé à proximité des zones urbanisées, notamment dans le sud-est lyonnais. »

Ainsi, il résulte des propres conclusions de RFF, qu'un tracé situé à proximité des zones urbanisées est très fortement contesté et même exclu par l'ensemble des acteurs du « Grand Est lyonnais ».

Cependant, le Ministre de l'Équipement a entendu, dans sa Décision en date du 26 décembre 2005, retenir le fuseau A, le tracé le plus à l'ouest et le plus proche des zones urbanisées du Grand Lyon, pour la partie Nord du contournement ferroviaire, sur le secteur du « Grand Est lyonnais ».

Ce choix est clairement antagonique aux enseignements du Débat Public et même aux objectifs initialement annoncés.

L'année 2005 a donc été pour notre commune, rassemblée sous l'égide de l'association PARFER, une année de mobilisations et de démarches juridiques.

Lundi 27 février 2006, Maître LACROIX du cabinet PETIT a déposé pour le compte de l'association PARFER une requête devant le Tribunal Administratif dans le but d'exercer un recours en excès de pouvoir contre la Décision Ministérielle du 26 décembre 2005.

Nous vous rappelons ci-dessous des extraits de ce recours.

L'incompétence du Ministre :

En effet, la loi du 13 février 1997, a donné au Ministre de l'Équipement, la compétence de fixer les grands principes du réseau ferré national mais en revanche a donné compétence à RFF sur les choix d'ordre technique.

En conséquence, le Ministre de l'Équipement n'était pas l'autorité compétente pour choisir le fuseau parmi les différentes hypothèses envisagées.

Le Débat Public :

La convention d'Aarhus ratifiée par le gouvernement français et 38 autres États le 25 juin 1998, adoptée en application de l'article 10 de la déclaration de Rio pour la région Europe de la Commission économique des Nations Unies et transposée par le décret n°2002-1187, en droit français, en date du 12 septembre 2002 expose

notamment l'obligation de consulter de manière efficace et en temps voulu le public.

Or, le Débat Public qui a eu lieu en 2002 était de ce fait caduc, la population concernée par le contournement fret ferroviaire n'ayant été informée que tardivement et insuffisamment comme l'atteste le rapport établi par le cabinet SEMAPHORES.

De plus, les quelques avis recueillis au moment du Débat Public repris dans le dossier de consultation de 2005 énonçaient un refus, de la part des élus, associations et du public, d'un tracé situé à proximité des zones urbanisées. Donc, le choix du Ministre qui va à l'encontre des avis du Débat Public, est fait en violation de la convention d'Aarhus.

La Loi LOTI :

Cette Loi d'Orientation des Transports Intérieurs vise, entre autre, à améliorer la prise en compte des impératifs de sécurité et de protection de l'environnement ainsi que les coûts économiques réels et les coûts sociaux, dont ceux des atteintes à l'environnement.

En ce sens, le choix du Ministre de faire passer une infrastructure de transport et notamment de marchandises dangereuses :

- en périmètres Z1 et Z2 de protection de sites SEVESO,
- en plein coeur d'une zone à fort potentiel environnemental notamment avec la Plaine de l'Ain ou le Parc de Miribel Jonage (Natura 2000),
- au coeur de puits de captage,
- ou en zone fortement urbanisée,
- avec un coût social élevé, ne prend pas en compte les objectifs de la loi LOTI.

Erreur manifeste d'appréciation :

L'objectif initial du Contournement Fret Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise était de fournir au fret une infrastructure dédiée pour permettre un réel contournement de l'agglomération lyonnaise.

En ce sens le choix du Ministre ne répond pas à cet objectif, puisqu'à la date de sa mise en service, le fuseau A se trouvera en plein centre de l'agglomération lyonnaise et ne pourra donc pas consister en un contournement.

De plus, le périmètre retenu ne permet pas de répondre aux exigences techniques d'une telle infrastructure, notamment en raison des contraintes du territoire : contraintes géographiques, hydrogéologiques, environnementales, technologiques et du point de vue des populations impactées.

Voici, pour rappel, quelques uns des moyens que l'association PARFER a entendu faire valoir devant le Tribunal Administratif de Lyon à l'encontre de la Décision Ministérielle du 26 décembre 2005.

Cette association d'élus vise uniquement au respect et à la préservation du cadre de vie, de la sécurité et de la santé des populations du « Grand Est lyonnais ».

Cependant, nous sommes conscients qu'il convient de trouver une solution au problème du noeud ferroviaire lyonnais et à la saturation du réseau routier lyonnais, par un report modal important des flux de transit routier vers les infrastructures ferroviaires, ferroutage.

Seulement, nous pensons que cela ne peut se faire que par la recherche d'une solution globale de contournement et une meilleure répartition des flux de transit, notamment vis-à-vis d'autres modes de transport, dits doux, tel que le fluvial.

Nous affirmons de plus, l'indispensable mise en oeuvre par l'ÉTAT d'une véritable politique nationale cohérente pour un transfert du Fret Routier vers le Fret Ferroviaire.

Par ailleurs, le mois de juin 2005 a permis aux populations concernées de participer à un simili de Débat Public, avec l'organisation conjointe par les associations d'élus (PARFER) et de citoyens (FRACTURE) de trois réunions publiques à Saint Priest, Saint Bonnet de Mure et Chaponnay. Celles-ci ont permis aux habitants du secteur d'exprimer leur position sur ce dossier et aux représentants de la Direction Régionale de l'Équipement et de R.F.F. présents à ces réunions, de l'entendre.

Ainsi, le projet de Contournement Fret Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise aurait pu constituer en lui-même la promesse d'un avenir meilleur face aux problèmes de saturation du noeud ferroviaire lyonnais et une offre de substitution au tout routier, puisqu'il représente un maillage de la Magistrale Eco Fret.

Cependant les décisions arrêtées, notamment le choix le 26 décembre 2005 du fuseau A, en plein coeur de l'agglomération lyonnaise, ne permettent pas à ce projet de tenir ses belles promesses, mais au contraire reproduisent les erreurs du passé.

Comment passer sous silence le tunnel de Fourvière avec le passage de l'autoroute A7 à quelques centaines de mètres de la Place Bellecour ou la Rocade Est, dimensionnée comme une "Rocade des Villages", aujourd'hui saturée car transformée en Contournement Autoroutier de Lyon par l'Est.

Au surplus, un Débat Public sur la politique des transports dans la Vallée du Rhône et l'Arc Languedocien a été organisé du 27 mars au 26 juillet 2006 par la Commission Paritaire du Débat Public à la demande de l'ÉTAT. Cette demande conjointe du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et du Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer n'a apporté aucune réponse et aucune satisfaction aux acteurs du dossier.

En effet, la majorité des acteurs de la vie civile se sont prononcés contre la réalisation de nouveaux projets autoroutiers dans la Vallée du Rhône, préférant en cela un développement des modes de transports moins polluants et moins dévoreurs d'espace, comme le fluvial avec les fleuves Rhône et Saône, ou le ferroviaire avec les lignes historiques de la Vallée du Rhône ou la Ligne à Grande Vitesse Paris Marseille.

Cependant, les représentants de l'État n'ont pas semblé convaincus par cette vision mais par contre affirmatifs quant à la réalisation en 2020 de la partie Sud du

Contournement Fret Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise.

Cet objectif temporel constitue une avancée qu'il convient de saluer mais il nous a malheureusement été impossible de connaître l'emplacement probable de cette infrastructure. La Décision Ministérielle du 26 décembre 2005, définissant le périmètre Sud ne laisse présager aucune certitude quant au délai de réalisation de la seconde branche du CFAL et à son implantation.

Toutefois, il est à noter que nombre d'instances se sont prononcées lors de la consultation sur la partie Nord du CFAL au printemps 2005 pour un jumelage, sur la branche Sud, avec la Ligne à Grande Vitesse Paris Marseille, ligne réalisée il y a quelques années dans un souci de minimisation de l'impact sur l'environnement et les populations.

Dans un souci de réduire l'impact sur les lignes existantes devant supporter les augmentations temporaires de trafic, cette infrastructure devra se réaliser conjointement à la partie Nord et le plus rapidement possible.

Dans tous les cas, les Conseillers Municipaux se prononcent contre une augmentation de trafic sur les voies existantes, "Grenay - Saint Fons" et "Saint Fons - Vienne", risquant de créer un impact sur les populations riveraines.

Cependant, la zone d'études du périmètre Sud comprend toujours des territoires à forts enjeux pour lesquels, il ne pourra être fait aucune concession quant à l'implantation d'une ligne nouvelle ; seule une infrastructure en jumelage avec la Ligne à Grande Vitesse Paris Marseille serait acceptable.

De ce fait, nous, représentants des habitants du « Grand Est Lyonnais », ne pouvons plus accepter d'être tenus à l'écart d'études et de vision d'ensemble sur des projets qui dessineront l'avenir de nos territoires et risqueront d'avoir des répercussions sur la santé et la sécurité de nos concitoyens.

Ainsi, je vous propose :

- de m'autoriser à engager au nom de la commune toute action nécessaire à l'aboutissement de cet objectif dans le cadre de l'association PARFER.
- de rejeter tout projet niant les droits des habitants du « Grand Est Lyonnais » en termes, notamment, de santé et de sécurité.
- de rejeter tout projet créateur de risques sur le « Grand Est Lyonnais », zone à fort potentiel environnemental (zones Natura 2000) ainsi que d'une formidable richesse aquifère (zones de captage d'eau potable : 70% des réserves en eau de l'Agglomération Lyonnaise).
- de prendre acte de l'opposition du Conseil Municipal présents à un projet ignorant la richesse environnementale et les droits des habitants du « Grand Est Lyonnais ».
- de rejeter l'hypothèse de création de la plateforme multimodale sur la zone des 4 chênes pour des raisons de protection environnementale durable (nappe phréatique de l'Est Lyonnais)

- ♦ de rejeter le doublement de la ligne Lyon Chambéry et le renforcement de facto du trafic sur les voies ferrées existantes.
- ♦ de vous prononcer pour une réalisation globale, la plus rapide possible, d'un réel contournement de l'agglomération lyonnaise du Nord au Sud, limitant l'impact sur les populations présentes et reliant le secteur d'Ambérieu en Bugey au Nord au secteur de Saint Rambert d'Albon au Sud par un tracé le plus à l'Est possible, en jumelage pour la branche Sud avec la Ligne à Grande Vitesse Paris Marseille..

Bien que le 5 octobre 2006 une délibération commune ait été approuvée à l'unanimité des communes présentes, il est nécessaire que chaque commune s'engage individuellement.

Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire de Chuzelles, demande au conseil municipal :

- ♦ DE L'AUTORISER à engager au nom de la commune toute action nécessaire à l'aboutissement de cet objectif dans le cadre de l'association PARFER.
- ♦ DE REJETER tout projet niant les droits des habitants du « Grand Est Lyonnais » en termes, notamment, de santé et de sécurité.
- ♦ DE REJETER tout projet créateur de risques sur le « Grand Est Lyonnais », zone à fort potentiel environnemental (zones Natura 2000) ainsi que d'une formidable richesse aquifère (zones de captage d'eau potable : 70% des réserves en eau de l'Agglomération Lyonnaise).
- ♦ DE PRENDRE ACTE de l'opposition du conseil municipal présent à un projet ignorant les droits des habitants du « Grand Est Lyonnais »
- ♦ DE REJETER l'hypothèse de création de la plateforme multimodale sur la zone des 4 chênes pour des raisons de protection environnementale durable (nappe phréatique de l'Est Lyonnais)
- ♦ DE REJETER le doublement de la ligne Lyon Chambéry et le renforcement de facto du trafic sur les voies ferrées existantes.
- ♦ DE SE PRONONCER pour une réalisation globale, la plus rapide possible, d'un réel contournement de l'agglomération lyonnaise du Nord au Sud, impactant au minimum les populations présentes sur ce secteur et reliant le secteur d'Ambérieu en Bugey au Nord au secteur de Saint Rambert d'Albon au Sud par un tracé le plus à l'Est possible, en jumelage pour la branche Sud avec la Ligne à Grande Vitesse Paris Marseille.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité et :

- ♦ AUTORISE le maire à engager au nom de la commune toute action nécessaire à

l'aboutissement de cet objectif dans le cadre de l'association PARFER.

- ♦ REJETE tout projet niant les droits des habitants du « Grand Est Lyonnais » en termes, notamment, de santé et de sécurité.
- ♦ REJETE tout projet créateur de risques sur le « Grand Est Lyonnais », zone à fort potentiel environnemental (zones Natura 2000) ainsi que d'une formidable richesse aquifère (zones de captage d'eau potable : 70% des réserves en eau de l'Agglomération Lyonnaise).
- ♦ PREND ACTE de l'opposition du conseil municipal présent à un projet ignorant les droits des habitants du « Grand Est Lyonnais ».
- ♦ REJETE l'hypothèse de création de la plateforme multimodale sur la zone des 4 chênes pour des raisons de protection environnementale durable (nappe phréatique de l'Est Lyonnais)
- ♦ REJETE le doublement de la ligne Lyon Chambéry et le renforcement de facto du trafic sur les voies ferrées existantes.
- ♦ SE PRONONCE pour une réalisation globale, la plus rapide possible, d'un réel contournement de l'agglomération lyonnaise du Nord au Sud, impactant au minimum les populations présentes sur ce secteur et reliant le secteur d'Ambérieu en Bugey au Nord au secteur de Saint Rambert d'Albon au Sud par un tracé le plus à l'Est possible, en jumelage pour la branche Sud avec la Ligne à Grande Vitesse Paris Marseille.

N°03 : Société MAJ ELIS : avis sur autorisation d'exploitation :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le dossier de demande d'autorisation d'exploiter une blanchisserie-laverie par la société MAJ ELIS Rhône-Alpes à VIENNE, qui a fait l'objet d'une enquête publique du 18 décembre 2006 au 18 janvier 2007 dans la commune de VIENNE.

Le conseil municipal, après examen du dossier, délibère et émet un avis favorable à l'unanimité avec des réserves par rapport à la quantité d'eau consommée qui semble très importante et pose le problème du gaspillage et de la pollution de l'eau ainsi que de l'augmentation du trafic routier, dans la vallée de Leveau.

N°04 : S.E.38 : Approbation des nouveaux statuts :

Monsieur le maire, informe l'assemblée délibérante, qu'il convient de se prononcer sur les nouveaux statuts adoptés par le comité Syndical du S.E.38 le 6 novembre dernier(à l'unanimité moins 2 voix contre).

Il précise que les modifications apportées dépendent principalement de contraintes législatives et réglementaires.

En effet, les statuts actuels relèvent des principes en vigueur en 1994, à la création du S.E.38. Depuis, les nombreuses lois relatives à la coopération intercommunale et au secteur de l'énergie ont modifié le paysage juridique et ont rendu nécessaire la refonte des statuts du syndicat mixte S.E.38.

La comparaison des statuts en vigueur et des nouveaux statuts est portée à la connaissance de l'Assemblée.

En conséquence, les membres de l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décident :

- d'adopter les nouveaux statuts du S.E.38 conformément au projet validé par le Comité Syndical du S.E.38, le 6 novembre 2006.

N°05 : S.E.38 : Approbation du rapport d'activité 2005 :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport d'activité des services du S.E.38 pour l'année 2005 pour approbation.

Le conseil municipal, après examen de ce rapport, délibère et l'approuve à l'unanimité

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil Municipal prend acte et décide de délibérer. N°06 : S.I.A.H des 4 vallées : travaux concernant l'Abereau :

Le Syndicat des 4 Vallées a fait réaliser une étude géomorphologique et de ruissellement du ruisseau de l'Abereau en 2006 sur les communes de Serpaize, Chuzelles et Villette de Vienne.

Les travaux préconisés sont :

Travaux	Coût estimé € H.T.	Priorité
Mise en place de seuils	346 200	1 à 2
Protection des berges par tunage sur 200ml	30 000	1
Augmentation de la capacité du lit, curage (option 1)	8 400	2
Augmentation de la capacité du lit, élargissement (option 2)	82 200	2
Réutilisation du bassin de rétention de Garenne	3 000	1
Réutilisation du bassin de rétention de Bief	45 000	3
Mise en place de bande enherbée	p.m.	2ils
Total (option 1)	432 600	1 à 3
Total (option 2)	506 400	1 à 3

Le conseil municipal de CHUZELLES sollicite le Syndicat Hydraulique des 4 Vallées du bas Dauphiné pour réaliser ce programme de travaux sur trois années (priorités 1, 2 et 3).

Le Syndicat des 4 Vallées répartira les charges afférentes aux communes de Serpaize, Villette-de-Vienne et Chuzelles suivant les critères ci-après, sous conditions d'accord des communes de Serpaize et Villette-de-Vienne:

- Serpaize 47,5%
- Chuzelles 47,5%
- Villette de Vienne 5%

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

◆ COMPTES RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNALES :

C.A.P.V. commission environnement – agriculture :

Lors de la commission environnement – agriculture du 5 décembre 2006 le Budget Primitif 2007 a été présenté ;

ont été abordés également les sujets suivants :

- le compostage individuel,
- l'évolution de la collecte 2006,
- la labellisation des sentiers
- le recensement du petit patrimoine rural.

S.E.38 comité syndical :

Lors du comité syndical du 6 novembre 2006 ont été abordés les sujets suivants :

- la mise en conformité des statuts,
- la création d'un poste de vice-président,
- le rapport d'activité 2005
- les rapports de contrôle électricité et gaz 2005.

SIRCAT :

Lors de la réunion du 16 janvier 2007 ont été abordés les travaux au foyer Perret Fayet de Malissol pour lesquels une participation exceptionnelle des communes, de 25000€ sera demandée en plus de la participation habituelle.

La part de Chuzelles s'élèvera à 290€.

Mille Loisirs :

Pour permettre le fonctionnement du centre aéré la première semaine de janvier 2007, la commune a pu mettre à disposition de celui-ci le préfabriqué du groupe scolaire, ce qui a permis d'accueillir une trentaine d'enfants.

Une rencontre aura lieu prochainement pour faire le point sur le fonctionnement du centre aéré et l'utilisation des différents locaux communaux qui lui sont attribués.

C.A.P.V. commission finances :

Suite au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2007, tous les tarifs ont été revus et seront validés par un vote en conseil communautaire le 24 janvier 2007.

Football Club de la Sévenne :

Le club sollicite les communes de Serpaize et Chuzelles pour l'attribution d'un local équipé de prises électriques et téléphoniques pour brancher du matériel informatique et accéder à Internet.
La mairie proposera une salle après étude des possibilités sur la commune.

C.C.A.S. :

Une demande d'un administré a été faite concernant la possibilité de réserver un repas par l'intermédiaire du restaurant scolaire. Ce repas serait récupéré par le bénéficiaire.
La commission C.C.A.S. est chargée de contacter la cuisine centrale de Vienne pour connaître les possibilités dans le respect des règles d'hygiène.
Une réponse sera faite à la personne demandeuse.

◆ DIVERS DOSSIERS :

Bibliothèque :

Les travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale avancent normalement. L'association « Au fil des pages » a été consultée pour le choix du mobilier.
Une réunion aura lieu courant janvier pour en étudier le futur fonctionnement.

Festival de l'humour :

Afin de présenter le festival de l'humour 2007 un point presse aura lieu en mairie de Chuzelles le 27 février 2007 à 18 heures 30.
Dans le cadre du spectacle jeunes publics, les enfants des classes de CP et CE1 assisteront à la représentation de « Roméo et Juliette : les amants de Liège » le lundi 5 mars 2007 à l'école élémentaire.
Le lundi 12 mars 2007 à 20 heures 30 au mille-club Delphine DELEPEAU présentera son spectacle « Jeux d'roles », à découvrir...

Projet péri-scolaire : aides aux devoirs :

Poursuite des réflexions. Le conseil municipal a débattu sur différents points et souhaite rencontrer l'Association des Parents d'Elèves.

La Poste :

La Poste propose des enveloppes pré-timbrées avec impression de photos, dessins.... Le conseil municipal est favorable à cette idée et propose de contacter l'association Chuzelles Histoire et Patrimoine afin de faire un choix judicieux sur une impression représentative de Chuzelles.

Campagne de soutien du Fonds Arménien de France :

Demande de subvention pour l'aménagement des classes des établissements scolaires d'Arménie.
Le conseil ne souhaite pas donner de suite, mais sera présent aux cérémonies à Saint-Maxime dans le cadre de l'année arménienne.

Passage de la piste cycliste d'éducation routière :

La prévention routière sera à l'école primaire de Chuzelles pour la classe de CM2 le 02 février 2007 à partir de 9H.00.

REUNIONS – INVITATIONS :

- 26 mai 2007 à 11 heures : les arméniens de Vienne à la Chapelle Saint-Maxime.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2007

L'an deux mille sept, le vingt trois février, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2007

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CASTRO, NAVARRO, BROUZES,
Mmes : AURIC, CARRET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSEE : A. GODET donne pouvoir à P. ALLARD

ABSENTS : G. DI RUZZA
D. CAMUZET

SECRETAIRE : M. MOREL

La séance est ouverte à 20 heures 20.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2007 :

Dans le compte-rendu du 19 janvier 2007, il y a lieu de lire dans le paragraphe intitulé SIRCAT :
« lors de la réunion du 16 janvier 2007 ont été abordés les travaux au foyer Perret Gayet ... » et non « Perret Fayet ».

Suite à cette observation, ce compte rendu est approuvé par 12 voix POUR et 1 abstention.

◆ DELIBERATIONS

N°7 : ABEREAU :

- Vu la délibération du Conseil Municipal de Chuzelles du 17 décembre 2004 sollicitant le Syndicat des 4 Vallées pour une réflexion globale sur l'Abereau.
- Vu le courrier de relance du 7 décembre 2005.
- Vu le courrier de rappel du 19 avril 2005 avec transmission de photos.
- Vu la présentation du diagnostic du 18 juillet 2006.

Monsieur le Maire de CHUZELLES expose à son Conseil Municipal l'importance des travaux à effectuer sur le bief l'Abereau.

Il insiste pour que la première tranche débute en 2007 du fait de l'aggravation des inondations dans ce secteur des Serpaizières. Ce phénomène aggravant empêche

tout accès aux riverains qui ne peuvent ni rentrer, ni sortir de chez eux.

Monsieur le Maire de CHUZELLES demande donc à ce qu'il puisse y avoir anticipation des travaux de mise en sécurité pour les raisons exposées ci-dessus et ce pour répondre à la garantie de protection des personnes et des biens.

Ce dossier est trop long, outre les coûts répétitifs de mini curage par la commune et de restauration de la voirie par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois lors des crues, la voie communale n°2 est impraticable empêchant l'accès des secours dans des conditions normales chez les riverains, engageant les employés à la mise en place de panneaux de signalisation temporaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une demande en classement prioritaire justifiant l'urgence des premiers travaux et que le Syndicat Hydraulique des 4 Vallées et ses financeurs prennent cette demande en considération.

Le Conseil Municipal sollicite également l'appui de Monsieur le Sous-Préfet pour ce dossier particulièrement sensible.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°8 : Etudes surveillées

En réponse à des propositions émanant des enseignants et de l'Association Familiale Rurale de Chuzelles, la collectivité, après réflexions, souhaite créer de nouveaux services destinés aux familles chuzelloises.

L'ensemble de ces nouvelles actions sera regroupé sous le service garderie existant qui deviendra un seul service dénommé « service périscolaire communal ».

Le fonctionnement de ces nouveaux services sera placé sous la responsabilité de la commune de Chuzelles.

Il y a donc lieu d'établir un avenant au règlement actuel de la garderie. Lecture est faite de l'avenant.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité et donnent tout pouvoir au Maire pour signature de tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant (et plus généralement à faire le nécessaire).

N°9 : Etudes surveillées, indemnités aux enseignants :

Suite à la mise en place des études surveillées dans le cadre du service périscolaire communal, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour la rémunération des heures d'études surveillées aux enseignants :

Le taux horaire est de :

- 15.11 € pour les instituteurs
- 16.99 € pour les professeurs des écoles

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour signature de tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant (et plus généralement à faire le nécessaire).

N°10 : Prise en charge indemnisation fin de contrat d'apprentissage

La commune ayant mis fin à un contrat d'apprentissage, il y a lieu de prévoir la prise en charge de l'indemnisation des allocations chômage dues, la commune n'étant pas cotisante à l'ASSEDIC.

Après explications données, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la prise en charge de l'indemnisation.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil Municipal prend acte et décide de délibérer.

N°11 : Délégation au maire

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il y a lieu de lui donner tout pouvoir après négociation pour l'acquisition d'un terrain et pour signature de tout

document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant (et plus généralement à faire le nécessaire).

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil Municipal prend acte et décide de délibérer.

N°12 : Encaissement de paiement suite a dégradations sur la façade de la mairie :

Suite aux dégradations survenues sur la façade de la Mairie en 2005, la Municipalité avait déposé plainte auprès de la gendarmerie de Chasse sur Rhône.

A l'issue de l'enquête, un des auteurs étant venu régler en Mairie un tiers des dégâts, il y a donc lieu d'arrêter les poursuites à l'encontre de cette personne. Toutefois, la plainte est toujours instruite pour 2 autres auteurs qui n'ont pas réagi.

Monsieur le Maire demande à ce que tout pouvoir lui soit donné pour signature de tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant (et plus généralement à faire le nécessaire).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

◆ COMPTES-RENDUS DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

CAPV : programme voirie 2007 :

Dernièrement, un représentant de la DDE et de la CAPV accompagné de Monsieur le Maire ont parcouru la commune pour faire un état des travaux d'entretien de la voirie communale.

Un chiffrage a été effectué et les travaux retenus par la CAPV ont été transmis en Mairie, le coût s'élève à 31 972.30 € HT.

CAPV : Environnement, déchets :

Depuis janvier 2005, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, petits électroniques usagés, lampes, etc...) étaient collectés dans des bacs appropriés mis en place dans les déchetteries de Vienne et Pont-Evêque : une entreprise spécialisée se chargeant de leur traitement. Une filière de recyclage et de traitement de ces déchets vient d'être mise en place.

Depuis le 1^{er} février 2007, cette collecte est étendue aux déchetteries de Chasse-sur-Rhône et Vilette-de-Vienne.

CAPV : Santé/info :

Dans le cadre de la politique de cohésion sociale, l'Etat et la CAPV mettent en place une démarche « Atelier Santé Ville » (ASV) qui vise à coordonner l'action publique en matière de santé.

Cette démarche de santé communautaire s'appuie sur un partenariat existant autour de groupes de travail thématiques réunissant les acteurs des secteurs de la santé et du social et ayant pour vocation à associer les habitants et les élus.

A l'issue de la première réunion, la proposition de composition du Conseil Local de Santé Publique a été validée et le plan d'actions 2007 a été présenté :

- Axe 1 : Santé mentale
- Axe 2 : Hébergement/logement des plus précaires
- Axe 3 : Promotion de la santé
- Axe 4 : Accès aux ressources de prévention et de soins.

SYSTEPUR :

La CAPV exerce depuis le 1^{er} janvier 2007 la compétence assainissement collectif et gestion des eaux pluviales.

Pour cette raison, le comité du SYSTEPUR devait élire un nouveau bureau. Les membres en place ont été reconduits de même que les différentes délégations de pouvoir.

Le bureau a ensuite procédé au vote du budget primitif 2007.

◇ DIVERS :

Assainissement CAPV :

Lors de la séance du conseil communautaire du 24 janvier 2007, les différents tarifs 2007 en matière d'assainissement ont été approuvés ; ils sont les suivants :

Participation pour raccordement à l'égout :

- Maison individuelle, création de logements (par logement) : forfait de 2 600 €
- Maisons individuelles groupées ou habitat intermédiaire (par logement) : forfait de 1 600 €
- Permis de construire pour maison ancienne avec partie habitable devenant raccordable : forfait de 1 600€
- Permis de construire avec changement de destination pour un immeuble non raccordé et comportant déjà un assainissement : forfait de 1 600 €.

Cette nouvelle tarification s'appliquera aux permis de construire délivrés à compter de 24 janvier 2007.

Association « Au Fil des Pages » :

Par courrier du 26 janvier 2007, le président de cette association informe la municipalité de sa dissolution par manque d'actifs et de bénévoles.

Le Conseil Municipal prend acte et sollicite le soutien des chuzellois pour une participation au fonctionnement de la bibliothèque.

Fête des Mères :

Face à l'intérêt limité de la population lors de cette manifestation, le Conseil Municipal s'interroge sur son maintien.

Après réflexion, le Conseil Municipal ne souhaite pas, cette année, organiser la cérémonie de la fête des mères à l'école comme chaque année, devant la chute des fréquentations.

Le Conseil Municipal va prendre contact avec l'Association Familiale Rurale, partenaire de cette cérémonie, pour connaître sa position.

ISSILA :

Présentation est faite d'une proposition commerciale pour un accès via Internet des services périscolaires communaux à savoir garderie, restaurant scolaire, utilisables par les écoles, les élus et les parents. Les inscriptions pourraient se faire par Internet.

Une réflexion est en cours pour savoir quelle suite sera donnée à cette proposition.

REUNION :

Commission « Urbanisme » : lundi 26 février à 20H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



INFORMATIONS COMMUNALES

Inscriptions école maternelle

Pour les enfants nés en :
2004 – 2003 – 2002

Les mardis :
17 et 24 avril, 15 et 22 mai de 16h30 à 18h

Les samedis :
5 et 12 mai, 2 juin de 8h30 à 11h30

Se présenter avec :

- * le livret de famille
- * un certificat de domicile (délivré par la mairie) ou une facture d'électricité, d'eau...
- * un certificat médical (pour la première scolarisation)
- * le carnet de santé (vaccination :BCG)

Inscriptions école élémentaire

Pour les inscriptions à l'école élémentaire, prendre rendez-vous directement avec la directrice.

Tel : 04 74 57 90 76



Spectacle enfants --- Festival d'humour 2007 Lundi 05 mars

LE SPECTACLE DE ROMEO ET JULIETTE

Les personnages étaient fabriqués avec des bouchons.
C'est l'histoire de deux familles qui étaient toujours en guerre. Roméo faisait partie d'une famille et Juliette de l'autre famille. Il y avait un tournoi où il y avait les deux familles. Pendant ce spectacle Roméo et Juliette sont allés acheter du pop-corn. C'est comme ça qu'ils se sont rencontrés. Ils sont tombés amoureux. Mais un méchant qui ne voulait pas qu'ils soient amoureux a dit à Juliette de dormir. Elle s'est endormie. Roméo a cru qu'elle était morte alors il a pris du poison et il est mort. Juliette s'est réveillée et quand elle a vu que son amoureux était mort, elle s'est donnée la mort. C'était triste



Ensuite on a posé des questions au monsieur :
Combien as-tu utilisé de bouchons pour le spectacle ?
60.
Comment fais-tu toutes les voix des personnages ?
Je travaille ma voix. Je m'entraîne beaucoup.
Qui a fabriqué les personnages ?
C'est un autre monsieur qui récupère des choses et qui les utilise pour fabriquer tout ce que vous voyez.

Les CP/CE1 de l'école de Chuzelles

Terrain multi-sports

Les élus réfléchissent à l'implantation d'un lieu pour que les adolescents se retrouvent autour d'activités ludiques sans « gêner » leur entourage.

Il nous semble qu'un terrain multisports le permettrait. En effet sur ce type de terrain on peut pratiquer des activités telles que le foot, le hand-ball, le volley-ball...

Au-delà d'un lieu de rencontre entre les jeunes, les enfants pourraient également bénéficier de cet espace de jeu. Les parents ou les assistantes maternelles pourraient bénéficier d'un espace où amener les enfants se distraire en toute sécurité ; ce serait également un lieu de convivialité.

Mais la création de ces terrains nécessiterait un investissement important.



- 1) Pensez-vous que cet investissement serait « judicieux » ?
- 2) Où verriez-vous son implantation ?

Vous pouvez donner votre point de vue par écrit dans la boîte aux lettres de la mairie, par avance nous vous en remercions

Emplois temporaires de vacances

La mairie de Chuzelles dans le cadre des emplois temporaires de vacances recherche pour les mois de juillet et août :

- Service technique :
1 personne en juillet et 1 personne en août

Ces emplois s'adressent en priorité aux jeunes de notre commune âgés de 18 ans au moins.

Le permis de conduire est nécessaire pour les emplois au service technique.

Si vous êtes intéressés, veuillez adresser votre lettre de candidature au secrétariat de la mairie avant le **mercredi 18 avril 2007**.

PONT DE L'ASCENSION

- Le ramassage des ordures ménagères du jeudi 17 mai 2007 est reporté au samedi 19 mai 2007 au matin.
- Le secrétariat de la mairie sera fermé au public le vendredi 18 mai 2007 (vogue sur la place pendant le pont de l'Ascension).

C.C.A.S – Centre Communal d'Actions Sociales

Un dimanche pas comme les autres.....

Dimanche 11 février, le repas annuel offert par la municipalité aux aînés de Chuzelles, a permis de rassembler des personnes, qui pour certaines, n'ont plus souvent l'occasion de se retrouver, pour passer une journée entre amis et voisins dans la bonne humeur et la convivialité...

127 repas prévus ce dimanche matin, la grippe ayant déjà éloigné une dizaine de personnes préalablement inscrites, nous nous comptons 115 à l'heure du repas, la maladie et autres empêchements de dernières minutes nous privant de ces convives malchanceux...

Et c'est en passant à eux, et à tous ceux qui nous ont quittés dans l'année, que monsieur le maire et monsieur le président du club « le trait d'union », après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, prononcèrent quelques mots.

Le repas, préparé par un traiteur, était servi par des élus municipaux. Il a été une fois de plus apprécié de tous, et le bon déroulement de cette journée nous laisse espérer que... bien d'autres suivront...



Merci à tous ceux, qui de près ou de loin, ont participé à la préparation et la mise en place de cette journée...ainsi qu'aux personnes qui ont donné de leur temps et de leurs muscles pour ranger le matériel et remettre la salle en état....

CLIC/INFO

Suite à la prise de nouvelles compétences par le Conseil Général, nous vous informons que le C L I C de l'Isère Rhodanienne s'est installé dans de nouveaux locaux et a changé d'appellation.

Vous pouvez désormais joindre ce service à l'adresse suivante :

Coordination Territoriale pour l'Autonomie

Service Autonomie

Maison du Conseil Général –Territoire de l'Isère Rhodanienne

3 Quai Frédéric Mistral – BP 222

38217 VIENNE CEDEX

tél. : 04 74 87 93 38

Fax : 04 74 87 93 31

ANAH/INFO

Depuis le 1° Février 2007, en mairie, un registre de remarques et déclarations concernant le projet de convention (O P A H du pays viennois) est ouvert et à disposition des personnes concernées....

SANTE / INFO

Dans le cadre de la politique de cohésion sociale, l'Etat et la CAPV mettent en place une démarche « Atelier Santé Ville » qui vise à coordonner l'action publique en matière de santé. Cette démarche de santé communautaire s'appuie sur un partenariat existant autour de groupes de travail thématiques réunissant les acteurs des secteurs de la santé et du social et ayant pour vocation à associer les habitants et les élus.

Lors d'une première réunion, jeudi 22 février 2007, la genèse (enjeux et organisation) de l'AVS en pays viennois a été présentée aux nombreux participants, et l'étude du public visé, du territoire d'intervention, ainsi que les axes prioritaires et l'organisation de cette nouvelle action ont été abordés.

La proposition de composition du Conseil Local de Santé Publique, après discussions et modifications a été validée.

Le plan d'actions 2007 a été présenté : 4 Axes de travail

- Axe 1 Santé mentale
- Axe 2 Hébergement / logement des plus précaires
- Axe 3 Promotion de la santé
- Axe 4 Accès aux ressources de prévention et de soins.

Enfin un calendrier 2007 a été arrêté.

Association pour la Santé et la Condition Physique (A.S.C.O.P.)

Une réunion d'informations et d'échanges sur l'insuffisance respiratoire s'est tenue le 10 février 2007 au café Chardon à l'initiative de Madame MOURIER Annette, habitante de Chuzelles, touchée par cette maladie.

Le président de cette association, Monsieur Carlo ZERBINI, a expliqué le rôle de la Fédération, ensuite il a répondu, avec la secrétaire, Martine BRAN, aux nombreuses questions des personnes présentes qui se sentaient isolées et étaient heureuses de se retrouver en compagnie de personnes capables d'écouter et comprendre les difficultés de leur situation d'insuffisant respiratoire.



Un grand nombre de l'assistance souffrent du syndrome de l'apnée du sommeil. Il faut également noter, que dans certaines familles, les enfants adultes, souffrant du même syndrome, refusent de consulter et refusent l'idée d'avoir une machine, il reste l'idée que la maladie est liée à l'âge et cette idée fausse devra être combattue, pour que ces personnes se soignent avant d'avoir eu un accident cardiaque ou un autre problème grave qui laisse des séquelles invalidantes.

Le témoignage du besoin de rencontre, pour échanger autour de la maladie, mais aussi sur tous les sujets, a été apporté par tous.

Il reste à lancer un appel à tous ceux qui sont concernés par l'insuffisance respiratoire et qui sont isolés. Rejoignez le groupe qui s'est formé, rejoignez l'ASCOP pour bénéficier de tout ce que l'association peut vous apporter.

Contactez le Président : Monsieur Carlo ZERBINI au 06.86.01.95.30 ou la secrétaire Madame Martine BRAN au 08.71.01.40.38



INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Environnement

Collecte sélective des Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (D.E.E.E.) dans les 4 déchetteries de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Depuis janvier 2005, les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, petits électroniques usagés, lampes...) étaient collectés dans des bacs appropriés mis en place dans les déchetteries de Vienne et Pont-Evêque ; une entreprise spécialisée se chargeant de leur traitement.

Une filière de recyclage et de traitement de ces déchets vient d'être mise en place. Des organismes ont été agréés par arrêtés ministériels du 9 août 2006 pour l'organisation de cette filière. Parallèlement, un organisme coordonnateur a été désigné par arrêté ministériel du 22 septembre 2006, en l'occurrence l'OCAD3E. Ce dernier est chargé de conclure les conventions, notamment avec les collectivités locales pour la collecte des D.E.E.E. ménagers en déchetteries.

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois souhaite confirmer la collecte sélective des D.E.E.E. dans les déchetteries de Vienne et Pont-Evêque déjà équipées et l'étendre à celles de Chasse sur Rhône et de Vilette de Vienne.

L'éco-organisme retenu dans le cadre de cette convention, assurera la fourniture des dispositifs de collecte, l'enlèvement, le regroupement, le transport et le traitement aux normes des déchets collectés. En outre, la Communauté d'Agglomération bénéficiera de soutiens financiers en fonction des performances de collecte de ces déchets conformément à un barème unique fixé au niveau national.

C'est la société EUROPEAN RECYCLING PLATFORM qui a été sélectionnée pour réaliser cette prestation.

4 déchetteries de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

Chasse sur Rhône 04.78.07.02.80

Horaires d'hiver

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Le samedi de 9h à 18h

Horaires d'été

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le samedi de 9h à 19h

Pont-Evêque 04.74.16.07.55

- Du lundi au samedi de 8h à 18h

Vienne sud 04.74.31.05.83

- Du lundi au samedi de 8h à 18h

Vilette de Vienne 04.74.57.96.85

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
- le samedi : de 9h à 18h30

INFOS

La collecte des bouchons a repris à l'école maternelle et à la mairie.

Consultance architecturale - C.A.P.V

Permanences gratuites de l'architecte conseil
du C.A.U.E. de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE

Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès (1^{er} étage)
30, avenue Général Leclerc
38200 VIENNE

Prendre rendez-vous au : 04-74-78-78-76

5 avril 2007

20 avril 2007

11 mai 2007

25 mai 2007

8 juin 2007

22 juin 2007

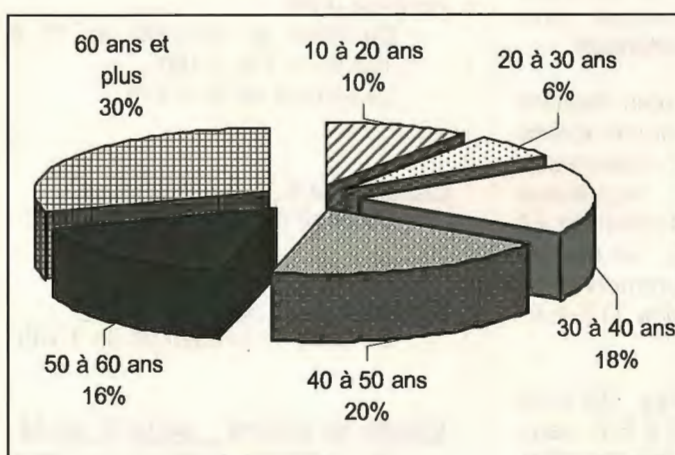


BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

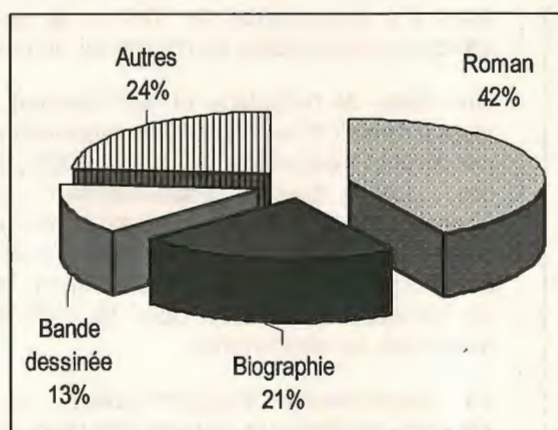
Synthèse des réponses du questionnaire distribué dans le bulletin municipal de mai – juin 2006

Malgré le nombre restreint de questionnaires retournés en mairie, nous avons pu en dégager les grandes lignes, que nous vous présentons ci-dessous :

Tranches d'âge intéressées



Types d'ouvrages souhaités



Thèmes divers abordés dans les suggestions

Horaires	20 %
Fournitures	20 %
Bénévolat - Dons	12 %
Ouverture rapide	4 %
Aménagement de l'espace	28 %
Abonnement	8 %
Personnel	4 %
Expositions	4 %

Cette étude démontre l'intérêt partagé pour la lecture des juniors aux séniors, et la diversité des choix d'ouvrages.

La bibliothèque, pour satisfaire le plus grand nombre de demandeurs devra donc pouvoir répondre à ces critères. De plus, l'aménagement devra être convivial et fonctionnel afin de faire de ce lieu un espace agréable pour tous.



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00



Communiqué du Trésor Public

Pour vous simplifier la vie, optez pour le prélèvement automatique !

Simple, pratique et sûr, le paiement par prélèvement automatique est possible pour tous vos impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) ou sur le revenu.

Selon votre choix, le prélèvement peut être mensuel (pour étaler la charge) ou à l'échéance (pour ne plus avoir à y penser).

Pour le prélèvement mensuel, vous pouvez adhérer jusqu'au 30 juin pour l'année en cours. Pour le prélèvement à l'échéance, vous pouvez adhérer toute l'année jusqu'à la date limite de paiement de l'impôt que vous souhaitez faire prélever.

Pour adhérer :

- soit vous renvoyez la demande d'adhésion qui accompagne l'avis d'imposition et un RIB au Centre Prélèvement Service 69327 LYON cedex 3 ou à votre trésorerie ;
- soit en vous adressant au Centre Prélèvement Service 69327 LYON cedex 3 –

Agenda des manifestations

Mars 2007

- 02 Soirée code – AFR
- 09 Réunion accompagnement scolaire - AFR
- 11 Coinche – Trait d'Union
- 12 Festival d'humour
- 23 AG - Vigilance
- 24 Caramantran - Sou des écoles
- 24 Concert de printemps – Ecole de musique Seyssuel-Chuzelles
- 25 Repas – FNACA
- 26 Réunion classe en 7
- 30 AG – Comité des fêtes
- 30 AG – Mille Loisirs
- 31 Répétition Portes-ouvertes – La clé des chants

Avril 2007

- 07 AG – ACCA
- 22 Election présidentielle
- 27 Marche de nuit – AFR
- 28/29 Exposition – Arts et loisirs à Gogo
- 29 Matinée classe en 7

Mai 2007

- 06 Election présidentielle
- 08 Commémoration
- 15-20 ABC Boules
- 16-20 Vogue
- 27 Vide grenier – Sou des écoles

AG : Assemblée Générale

tél.0 810 012 011–cps.lyon@finances.gouv.fr
ou à votre trésorerie pour remplir un bulletin d'adhésion

- soit en adhérant au prélèvement automatique sur le site internet www.impots.gouv.fr .

Pour vous renseigner sur le prélèvement automatique, n'hésitez pas à consulter le Centre Prélèvement Service, votre trésorerie ou le site internet www.impots.gouv.fr.

Changements de propriétaire

Bar Restaurant " Le Wheeling "

"Le Wheeling" a changé de propriétaire depuis le 02 janvier 2007.

- Venez découvrir une cuisine familiale et traditionnelle.
- Vous pouvez découvrir le menu grenouilles du vendredi soir ou samedi soir.

Toute l'équipe vous attend afin de passer un moment agréable et chaleureux. Nous restons à votre disposition afin d'organiser vos banquets, repas familiaux, séminaires, anniversaires...

Bar Restaurant "Le Wheeling"
RN7 Les Pins
38200 CHUZELLES
Tel: 04 74 53 25 64



" Les fleurs d'Eloane "

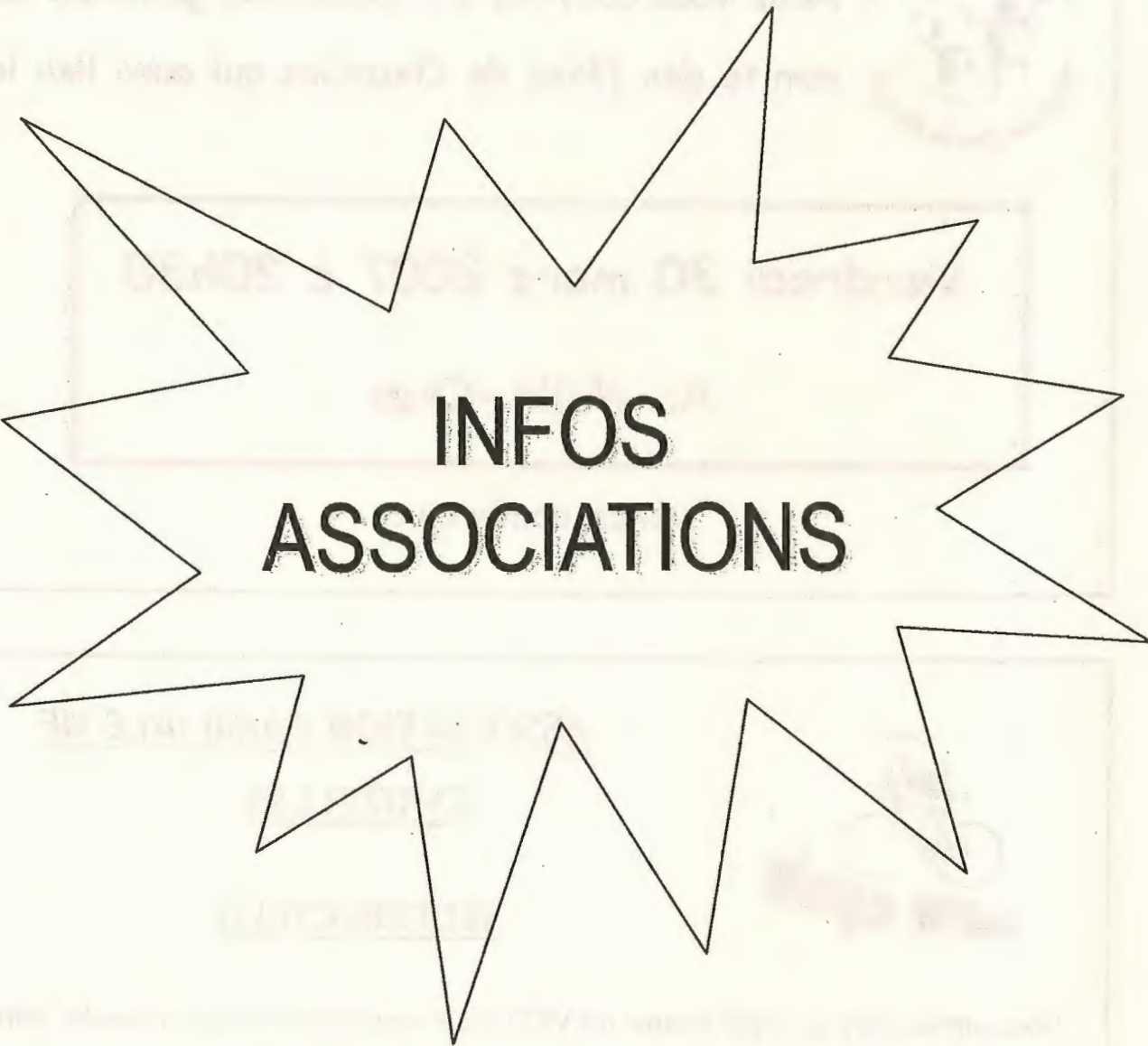


" Les fleurs d'Eloane " vous accueillent du :

- ✿ mardi au jeudi de 9h à 12h – 15h30 à 19h
- ✿ vendredi et samedi de 9h à 12h30 – 15h à 19h30
- ✿ dimanche de 9h à 13h

Toutes compositions florales, plantes vertes et articles de décoration.

" Les fleurs d'Eloane "
Place du Belvédère
38200 CHUZELLES
Tel : 04 74 57 01 04



INFOS ASSOCIATIONS

**Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie
avant le 20 des mois pairs.**

La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.



Nous vous convions à l'assemblée générale du comité des fêtes de Chuzelles qui aura lieu le

Vendredi 30 mars 2007 à 20h30

Au Mille-Club

venez nombreux



ASSOCIATION FAMILIALE DE
CHUZELLES

SECTION CYCLO

Vous aimez faire du vélo (route ou VTT) mais vous roulez souvent seuls. Venez rejoindre la section cyclo de l'association familiale pour pédaler à votre rythme au sein d'un groupe où règnent convivialité et bonne humeur. Des sorties régulières sur route sont organisées le dimanche matin à partir du 4 mars à 9h (rendez vous sur la place de la mairie). Autour d'objectifs communs vous pourrez programmer des sorties hebdomadaires supplémentaires avec d'autres adhérents, participer en groupe à des rallyes etc.....

Rejoignez nous pour partager le plaisir de rouler ensemble.

Contacts : Jacques LABROUAS

☎ : 04 74 57 92 95

Jean-François GARDAIS

☎ : 04 74 57 91 66

VIGILANCE

**Nous vous invitons à l'assemblée générale de
l'association VIGILANCE le**

Vendredi 23 mars 2007 à 20h30

salle des Poletières

venez nombreux

Chorale "La Clé des Chants"

Dans le précédent numéro de Chuzelles info nous avons commencé à vous parler d'un spectacle en préparation dans lequel s'investit un nombre important de choristes chuzellois.

Cette œuvre de Joseph Kosma sur un livret de Jacques Gaucheron raconte la révolte des canuts lyonnais du 21 au 24 Novembre 1831. Ce dramatique événement fut la première insurrection sociale du début de l'ère industrielle. Les salaires avaient beaucoup baissé et les canuts (ouvriers de la soie) voulaient profiter de la reprise des ventes pour obtenir un tarif minimal. Après négociations avec le préfet un accord est trouvé mais une grande partie des fabricants refusent d'appliquer ce tarif.

« Vivre en travaillant ou mourir en combattant ... » plusieurs centaines de tisseurs descendent de la Croix Rousse, bousculent la garde nationale, dressent des barricades, marchent sur Lyon drapeau noir en tête. L'infanterie essaie de les arrêter puis cède. L'insurrection, d'abord maîtresse de Lyon, subira une répression sanglante... 20 000 hommes pour mater la révolte.

Il y aura 600 morts et 10 000 personnes expulsées de la ville. Le gouvernement révoquera le préfet, le tarif sera abrogé et l'on construira un fort pour séparer la Croix Rousse de Lyon.

Dans le prochain nous nous attacherons à parler de l'œuvre musicale créée autour de ce sujet.

Pour l'instant nous vous convions à assister à **notre répétition « Portes Ouvertes » le Samedi 31 Mars au Mille Club de Chuzelles à partir de 14h00.**

Venez vous détendre, découvrir ou redécouvrir le chant choral avec nous. Chansons contemporaines, chants classiques et du moyen-âge, chants étrangers seront au programme de cette répétition. Vous pouvez aussi nous retrouver tous les jeudis, salle des Poletières de 20h30 à 22h00 pour nos répétitions hebdomadaires.

F.C. SEVENNE



VILLETTE DE VIENNE

F.C. SEVENNE



samedi 24 mars 2007

REPAS DU FOOT

à partir de 19h30 salle des fêtes

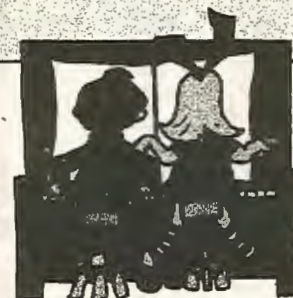
adultes: 22€ enfants (-12 ans): 12€

réservations: ☎ 04-74-57-00-55 / 06-73-50-68-55



ECOLE DE MUSIQUE SEYSSUEL-CHUZELLES

CONCERT de PRINTEMPS



SAMEDI 24 MARS à 20 h 30

SEYSSUEL - Salle des Fêtes

Et ne ratez pas :

le "boeuf" des professeurs

Sou des Ecoles

Ne manquez pas nos prochains rendez-vous :

- **Samedi 24 Mars** à partir de 10h30: défilé de **Caramentran**,
Buvette – Frites – Hot-dogs – Crêpes
et tirage de la **Tombola**
(un repas gastronomique et de nombreux autres lots à gagner)
- **Vendredi 20 Avril** à 15h devant l'école: vente de plants de
fleurs, légumes et arbustes à repiquer
- **Dimanche 13 Mai: VIDE GRENIER**
- **Vendredi 22 Juin** après l'école: **Kermesse**



Vous fêtez cette année vos 10,20,30,40,50,60,70,80 ans?

Rejoignez l'association des **Classes en 7**

Renseignements et inscriptions: Laurence Jamet à la boulangerie

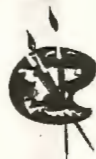
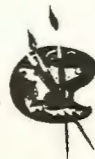
Prochaine réunion: **Lundi 26 Mars** à 20h30 aux Poletières

Nous donnons rendez-vous à tous les Chuzellois pour nos manifestations:

Dimanche 29 Avril
Matinée des conscrits
Buvette – Repas champêtre

Samedi 23 Juin
Grande fête des "feux de la St Jean"
Défilé des Conscrits suivi du traditionnel Bal

EXPOSITION



Samedi 28 avril 2007



Dimanche 29 avril 2007

Les membres de l'association
Arts et loisirs à gogo
vous convient à sa
4^{ème} exposition-vente
dès 14 heures le samedi et
de 10 heures à 18 heures le
dimanche

VACANCES D'AVRIL

Du lundi 2 au vendredi 13 avril 2007 :

Centre de loisirs

Pour les enfants de 4 à 14 ans : accueil à la journée à l'école de Chuzelles

Des professionnels de l'animation vous proposent diverses activités : théâtre, Kapla, activités artistiques, sorties extérieures (acro branche, Max Aventure...)

Inscription avant le 21 mars 2007

Tarif : 15 € pour la journée au centre et 19 € pour les sorties extérieures
(Le repas de midi et le goûter sont compris)

Horaires : Accueil de 7h30 à 9h00 le matin
de 17h00 à 18h00 le soir

Du lundi 2 au vendredi 6 avril 2007 :
Et du mardi 10 au vendredi 13 avril 2007

Stage multi sports

Pour les enfants de 4 à 14 ans : accueil à la semaine à l'école de Chuzelles

Des professionnels du sport vous accompagneront dans la (re)découverte de différents sports :
**athlétisme, judo, foot en salle et extérieur, piscine, basket, acro
branche...**

Une surprise de taille : un super footballeur !!

Tarif : 95 Euros le stage du lundi 2 au vendredi 6 avril (5 jours)
80 Euros le stage du mardi 10 au vendredi 13 avril (4 jours)
(Le repas de midi et le goûter sont compris)

En juillet, le centre accueillera vos enfants à l'école de Luzinay.

Par ailleurs, des mini camps seront proposés : - mini camp voile et catamaran du 16 au 20 juillet
- mini camp VTT du 30 juillet au 03 août

Centre des mille loisirs
64, rue du Verdier
38200 Chuzelles
☎04.74.57.41.74

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHUZELLES

L'association familiale de CHUZELLES vous propose une
matinée randonnée pédestre.

dimanche 25 mars 2007

VILLE SUR JARNIOUX (BEAUJOLAIS)

environ 11 kms



Départ en voitures particulières de Chuzelles à 8h00 précise place
de la mairie.

Renseignements : Daniel BRUNET ☎ : 04-74-57-08-76



L'histoire nous conte que le 19 novembre 1461 une bulle
du pape Sixte IV accordait cent ans d'indulgence à tout
fidèle qui visiterait la chapelle Saint Maxime le jour des
Rameaux, le lendemain de Pâques et de la Pentecôte.

En 2007 notre association vous propose les jours d'ouverture suivants :

- ♦ samedi 14 avril à partir de 14h00, fête de Saint Maxime

Pose d'une plaque en la chapelle à la mémoire de Gilbert Roche à
17h00, suivie du verre de l'amitié

- ♦ samedi 26 mai à partir de 11h00, grande manifestation dans le
cadre de l'année de l'Arménie
- ♦ samedi 30 juin à partir de 14h30
- ♦ samedi 28 juillet à partir de 14h30
- ♦ samedi 15 septembre à partir de 14h30

*Quant à l'indulgence....puissions nous, lorsque nous visitons ce saint lieu,
penser à tous les pèlerins qui nous ont précédé, et trouver sagesse et
sérénité*

Bibliothèque municipale

Les travaux d'aménagement arrivent à leur terme, le mobilier convivial, conçu pour petits et grands va être livré fin mars. Notre village aura donc une bibliothèque opérationnelle.

Pour permettre son ouverture prochaine et son bon fonctionnement nous avons besoin de vous tous. Des formations adaptées seront proposées aux bénévoles pour la gestion de l'équipement et ils seront également associés à la sélection des ouvrages. Rejoignez nous autour de ce service.



Venez nombreux à la réunion de concertation du :
Jeudi 29 mars 2007 à 20h
en mairie de Chuzelles.

Bulletin tiré à 850 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 88 Dépôt légal – février 2007